

comme plus heureux que les deux officiers ; car l'un d'eux s'est enfui & retiré à Naples ; on ne fait ce qui est arrivé aux trois autres ; mais on a mis dans les prisons publiques une femme d'Orviette dans la maison de laquelle se tenoient toutes ces assemblées.

VENISE ( *le 15 Janvier.* ) On se rappelle que Mr. Grattarol, secrétaire du sénat, désigné pour la résidence de Naples, forcé par les désagrémens qu'on lui avoit fait éprouver, abandonna dernièrement l'état vénitien, sans en avoir obtenu la permission du sénat, ce qui est dans cette république un crime capital. On vient de lui faire son procès par contumace ; & le conseil des dix l'a banni à perpétuité. On promet une récompense considérable à celui qui livrera ce citoyen fugitif à la vengeance de la république ; & s'il a le malheur d'être arrêté, il aura la tête tranchée dans la place Saint-Marc. Tout le monde regrette ce seigneur estimable, & le regarde comme victime du redoutable ostracisme qui regne ici. On prétend que ces actes de rigueur sont nécessaires dans les républiques. Si cela est, vivent les monarchies, vive le pouvoir d'un seul ; malgré toutes les déclamations d'une philosophie audacieuse & turbulente en faveur des gouvernemens acephales !

Le bruit se répand qu'il y a eu deux révoltes dans l'île de Malthe, dont la seconde, arrivée, dit-on, la veille de Noël, a eu les suites les plus fâcheuses. On attend la confirmation de cette nouvelle.